

Avant-projet de loi du 23.03.2020

Loi modifiant la loi sur l'exercice du commerce

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –

Modifié(s): **940.1**

Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu le message... du Conseil d'Etat du ...;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

I.

L'acte RSF [940.1](#) (Loi sur l'exercice du commerce (LCom), du 25.09.1997) est modifié comme il suit:

Art. 31 al. 1 (*modifié*)

Vente de tabac, cigarettes électroniques et produits similaires (*titre médian modifié*)

¹ Il est interdit de vendre du tabac, des produits du tabac, des cigarettes électroniques et des produits similaires à des personnes de moins de 18 ans.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

La présente loi est soumise au référendum législatif. Elle n'est pas soumise au référendum financier.

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur sur la présente loi.

[Signatures]